

LES ESPACES -JEUX



*« l'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parcequ'il joue »
Jean Epstein*

Les espaces-jeux sont une des activités du Relais Parents Assistantes Maternelles Rance Frémur et sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales , la Communauté de Communes Rance Frémur et le Conseil Général .

Parfois ponctuellement d'autres subventions comme celles des fonds européens nous permettent d'ajouter des animations avec des intervenants compétents comme Accès Armor ou l'AIDM .

Ce service libre et gratuit est offert aux familles, aux enfants entre 0 et 3 ans révolus et aux assistantes maternelles de la Communauté de Communes Rance Frémur (Plouër sur Rance, Pleslin Trigavou , Langrolay sur Rance et Trémereuc) .

Objectifs de l'espace jeux:

Pour les enfants c'est un temps de socialisation avant l'école , de jeu , de partage avec son parent ou son assistante maternelle , d'autonomie et de découverte.

Ils s'épanouissent ainsi physiquement, intellectuellement et affectivement.

Au cours d'un atelier, ils découvrent une activité précise qui nécessite davantage de règles.

Pour les adultes c'est un temps d'activité avec les enfants , de rencontre et d'échange.



CHARTRE

L'accueil:

L'animatrice vous accueille

Elle note le prénom de l'enfant et la commune d'origine, s'il est accompagné de son parent, grand-parent ou de son assistante maternelle et si c'est sa première venue . Tout ceci est réalisé à des fins statistiques concernant la fréquentation des espaces jeux.

L'accès :

Il est sans inscription préalable, l'heure d'arrivée et de départ est libre ,ceci pour respecter le rythme de l'enfant.

Les locaux :

Ils sont mis à la disposition du Relais , respectent quelques critères préconisés par le Conseil Général et bénéficient de l'assurance de la Communauté de Communes.

La responsabilité de l'adulte :

L'adulte référent est présent pendant toute la durée de l'espace-jeux et reste responsable de l'enfant . Son rôle est donc en priorité de veiller à la sécurité affective et physique de l'enfant et de l'accompagner dans sa découverte de l'espace, des jeux et des autres .

La vigilance de l'adulte :

Les jouets doivent être adaptés à l'âge et aux compétences de l'enfant. Certains jeux demandent la présence continue de l'adulte (perles, encastements...).De même , il est vivement conseillé de ne pas laisser leurs bijoux aux enfants pendant les activités ce qui pourrait amener à leur perte ou à leur détérioration . Le Relais Parents Assistantes Maternelles ne saurait être tenu responsable en cas de perte, détérioration ou vol.

Le déroulement :

Les jeux et jouets sont à la disposition de tous , le but étant que l'adulte partage le « jeu » avec l'enfant. Il l'accompagne dans sa découverte

et propose sans imposer tout en étant garant de sa sécurité et des règles posées. L'animatrice du Relais pourra vous orienter dans vos propositions.

Elle interviendra si un enfant se met ou met les autres en danger ou détériore le matériel mis à sa disposition.

Les discussions :

C'est un lieu d'échanges souvent importants et intéressants mais il faudra toujours garder à l'esprit que dès son plus jeune âge, l'enfant entend, comprend et est sensible à tout ce qui se dit autour de lui.

Chaque parole devra donc rester neutre et l'animatrice se tient à disposition pour aborder en toute confidentialité, toute question législative, administrative ou conflictuelle lors des permanences.

L'hygiène :

Sur les tapis ou blocs mousse , les chaussures devront être enlevées afin aussi de ne pas blesser les mains des plus petits qui avancent à « 4 pattes ».

Les adultes référents veilleront aussi à la propreté des enfants pour le confort de tous (nez qui coule, fuites de couches ...)

Les enfants malades et contagieux ne pourront être accueillis à l'espace-jeux.

Le rangement :

Comme jeu de fin de séance, suivant l'emploi du temps de chacun, les enfants et les adultes présents seront invités à participer au rangement du matériel.

Rôle de l'animatrice:

Elle pourra échanger et apporter des conseils pédagogiques , éducatifs...

C'est parce qu'elle veille au bon déroulement des espaces-jeux qu'elle se permettra d'intervenir auprès des adultes ou des enfants lorsqu'elle jugera que le cadre de la charte n'est pas respecté.

Fait le 30 janvier 2008 à Plouër sur Rance

Le Président de la Communauté de Communes



RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES RANCE
FREMUR

Isabelle BEUST 02.96.82.31.12 / 02.96.82.36.83

Je soussigné(e)

NOM.....PRENOM.....

MERE-PERE-ASSISTANTE MATERNELLE-
GRAND-MERE, GRAND-PERE, BABY-SITTER (rayer la mention inutile)
responsable de l'enfant :

.....

déclare avoir pris connaissance des règles de fonctionnement des espaces-jeux exposées
dans la charte et m'engage à les respecter

Fait à

Le.....

Signature